

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

Abraham Bensadoun Z"L	1 Tévet - 19 Dec
Ester Bensadoun Z"L	1 Tévet - 19 Dec
Simmy Dayan Z"L	1 Tévet - 19 Dec
Moshé Benamou Z"L	2 Tévet - 20 Dec
Simha bat Shalom Elbaz Z"L	2 Tévet - 20 Dec
Miriam bat Ester Tuizer Z"L	2 Tévet - 20 Dec

KIDDOUCH CHABBAT

Est offerte par: 1- M. Jonathan Sebag en l'honneur de son doctorat en médecine MAZAL-TOV (petit-fils de Joseph Délouya).
2- Mme. Audrey Dayan pour la nahala de sa grand-mère Simmy Dayan Z"L.

SÉOUDA CHÉLICHITE

Est offert par: 1- MM. Isaac et Raphael Benhamou pour la nahala de leur père Moshé Benhamou Z"L.
2- MM. Armand et Michel Elbaz pour la nahala de leur mère Simha bat Shalom Elbaz Z"L.

ÉVÉNEMENTS HÉKHAL SHALOM

COMITÉ DES DAMES D'HÉKHAL SHALOM

Hafrachat 'Halla pour les dames

Conférencier Rabbin Ronen Abitbol

Le Mercredi 20 Décembre à 19:00 CHODESH TEVET

Commanditée par: 1- Linda Sonigo pour la refouah chelema de Zohra bat Messoda

2- Claudine Margalit Amzallag bat Freha Guila pour la refouah chelema de Freha Guila bat Esther

3- Joelle Soussana pour la refouah Chelema de Richard Isaac Bar Lea N'oubliez pas d'apporter un bol pour pétrir votre pâte. Tous les ingrédients vous seront fournis

ROCH CHODESH TÉVET 5778

LUNDI 18 ET MARDI 19

DÉCEMBRE 2017

LE MOLAD SERA

LUNDI 18 DÉCEMBRE

À 13:41 + 1 PART DE L'HEURE

Pourquoi on récite pas la bénédiction sur les Rabbenou Tam ?

L'une des raisons pour laquelle on ne fait pas de bénédiction, car la bérakha, est une « action qui fait descendre une influence Divine » selon le Ben Ich Haï au nom du Ari Z"l, ces Tefiline sont d'un niveau plus haut que ceux de Rachi et nous n'avons pas la force de faire descendre par la bénédiction la lumière divine d'un niveau aussi élevé.

Le Choul'hane Aroukh, conformément au sens législatif de la mitsva, considère que la bénédiction faite sur les Tefiline de Rachi s'applique aux Tefiline de Rabbenou Tam.

Où se procurer des Tefiline de Rabbenou Tam ?

Les Tefiline de Rabbenou Tam sont largement disponibles aux mêmes endroits où l'on achète les Tefiline de Rachi. Ils sont au même prix.

Pourquoi les femmes et les hommes n'ont-ils pas le même traitement dans le judaïsme? par Tzvi Freeman (fr.chabad.org)

Question : Pourquoi les femmes et les hommes n'ont-ils pas le même traitement dans le judaïsme ?

Réponse : Dans la Torah, une femme a toutes les obligations d'un homme, et un homme toutes les obligations d'une femme. La Torah ne considère pas l'homme et la femme comme des êtres distincts. Ils sont un tout, qu'ils soient conscients l'un de l'autre ou non. Chaque acte est effectué une fois par un corps unique. Un corps qui, dans notre monde, peut apparaître comme deux, mais qui est perçu comme un par la Torah. Ceci est en fait une affirmation de Rabbi Isaac Louria, le plus grand des kabbalistes. Il explique que l'homme et la femme sont un seul corps, et c'est ainsi qu'ils sont considérés dans la halakha également. Ainsi, par exemple, une femme met également les téfilines, seulement elle les met avec son corps masculin. Si tout fonctionne bien, cela devrait être son mari.



© 2011 S. Kiriaz

CHABBAT SHALOM

LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE DE NOTRE COMMUNAUTÉ

VOL. 4 No.35
CHABBAT 16 DÉCEMBRE 2017
28 KISLEV 5778

PARACHA

MIKETS

Allumage des bougies

du Chabbat: 15:54

Sortie du Chabbat: 17:03



Horaire des Offices - 2017 - 5778

Chabbat 16 DÉCEMBRE 2017 - 28 KISLEV 5778

Chahrit: 8:15

Mincha - Seouda Chélichite

suivie d'Arvit: 15:30

HANUKAH JOUR 4

Dimanche 17 DÉCEMBRE 2017

Chahrit: 7:00 - 8:00

Minha suivie d'Arvit: 15:50

HANUKAH JOUR 5

Lundi 18 Décembre au Mardi 19 Décembre 2017

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00

Minha suivie d'Arvit: 15:50

ROCH CHODESH TÉVET JOUR 1 ET JOUR 2

HANUKAH JOUR 6 ET JOUR 7

Mercredi 20 Décembre 2017 - 2 TÉVET 5778

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00

Mincha suivie d'Arvit: 15:50

HANUKAH JOUR 8

Jedi 21 Décembre 2017

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00

Mincha suivie d'Arvit: 15:50

Vendredi 22 Décembre 2017 - 4 TÉVET 5778

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00

Mincha suivie d'Arvit: 15:50

Allumage des Bougies: 15:57

PARACHA MIKETS

Bonne et Heureuse Fête de HANOUKA

ד"ס

La justification de Joseph



Résumé Parachat Mikets

Le Pharaon fait un songe : sept vaches décharnées y dévorent sept vaches belles et grasses mais restent aussi maigres qu'avant. Puis un second: sept épis de blé maigres et brûlés y avalent sept épis sains et pleins mais restent aussi desséchés. Sur le conseil de l'échanson, Yossef est appelé auprès de pharaon et interprète les deux rêves. Sept année d'abondance annonce-t-il seront suivies par sept années de famine.

Yossef recommande que pendant les sept premières années le blé soit amassé et entreposé sous la possession du pharaon. Ce dernier le nomme alors gouverneur de toute l'Égypte.

Yossef épouse Assenate, la fille de Putiphar, qui lui donne deux fils, Manassé et Éphraïm.

La famine s'étend on ne peut plus obtenir de nourriture qu'en Égypte. Benjamin restant auprès de Yaâkov, les deux autres frères de Yossef descendent en Égypte pour y acheter de la récolte. Yossef les reconnaît (contrairement à eux) et les accuse d'être des espions.

Yossef leur demande de revenir avec Benjamin pour prouver la véracité de leurs propos. En attendant Shimon est retenu engagé.

Yaâkov n'accepte le départ de Benjamin qu'après que Yéhoudah se soit porté garant de son retour.

Yossef les reçoit à dîner mais il fait mettre sa coupe d'argent dans le sac de Benjamin. Quand les frères, le lendemain, prennent la route du retour ils sont poursuivis, fouillés et arrêtés après la découverte de la coupe. Il retiendra Benjamin qui sera son serviteur.

INFORMATION: www.hekhalshalom.com

Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,
Synagogue - Kollél - Mikvé - Salle des fêtes
825 Gratton, Ville Saint-Laurent, H4M 2G4,
Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707

Rabbin Ronen A. Abitbol



Fin de l'obscurité

La Paracha de la semaine commence par le verset «Ce fut au bout de deux années, Pharaon eut un songe, et voici il était debout au bord du fleuve.» (Genèse chapitre 41, verset 1).

Rabbénou Béhayé cite le Midrach (Tan'houma) au sujet du verset: «Il a mis fin à l'obscurité» (Job 28, 3); c'est-à-dire qu'il mit fin à tout. En l'occurrence, il mit fin à l'esclavage en Egypte, il a donné la fin de la période de l'emprisonnement de Yossef, et quand devrait-il régner en Egypte. En fait, il est important de savoir que l'on ne doit jamais désespérer, de même qu'il y a une fin à l'obscurité, il y a aussi fin aux malheurs et aux épreuves.

Le Ben Ich 'Hai écrit dans son introduction aux lois de Roch Hachana, au sujet du chofar, que chaque mitsva a sa mesure. Par exemple, le Loulav (branche de palmier) doit avoir une longueur de 5 téfa'him (48 centimètres), le hadass (feuille de myrtes) de 3 téfa'him (24 centimètres). Cependant, au sujet du chofar, il est dit : «en l'attrapant dans sa main, qu'il puisse se voir d'ici et là». Pour quelle raison la taille du chofar n'a-t-elle pas été mentionnée ?

Le Ben Ich Hai répond en disant que l'on lorsque l'on tient en main un chofar, l'un des côtés est étroit et l'autre est large. Cela vient nous enseigner que si parfois l'homme est dans une mauvaise situation, et il souffre, il ne doit pas s'inquiéter, car il se trouve dans la main de D-ieu, et même s'il voit maintenant le côté étroit, Hachem lui montrera aussi le côté large, et le sauvera, comme il est écrit au sujet du chofar qu'il se voie d'ici et là, car il faut voir les deux côtés.

La nuit avant le jour

« Après un intervalle de deux années, Pharaon eut un songe... » (Berechit 41, 1)

Le Rav Ôvadia Yossef rapporte (au nom Rabbi Yaakov Shoudri et d'après le livre de Vayomere Yehouda) qu'effectivement les rêves de Pharaon se sont réalisés rapidement mais qu'il en est de même pour ceux de Yossef! A la différence que ceux des non-juifs (comme Pharaon), se réalisent tout d'abord par une étape positive (7 années d'abondance) pour finir par une étape négative (7 années de famine), alors que pour les Bné Israël (comme Yossef), ils se réalisent tout d'abord par une étape négative (vente de Yossef, prison...) pour finir par une étape positive (il se retrouve vice-roi d'Egypte).

C'est pour cela qu'on trouve que Yossef fit d'abord un rêve sur des gerbes de blé (Etape Négative: représentant le labeur...) puis sur les astres (Etape positive: représentant le pouvoir et la royauté...). Mais le Pharaon fit un rêve sur les bonnes vaches et épis (Etape positive: abondance...) puis sur les mauvaises vaches et mauvais épis de blé (Etape Négative : famine...)

Le Rav Ôvadia fait également allusion à cela: Le jour signifie la joie contrairement à la nuit qui signifie la tristesse... Ainsi, une journée chez les non-juifs commence par le matin et finit le soir alors que chez les « Bné Israël » une journée commence le soir et se termine en fin de journée.

Précisions sur la Paracha

« Il s'éloigna d'eux et pleura. Puis il revint vers eux, leur parla et leur retira Chimôn qu'il fit incarcérer à leurs yeux. » (Béréchit, 42, 24)

Rachi explique, sur les mots « à leurs yeux » : il ne l'emprisonna que devant eux, mais après leur départ, il le fit sortir, lui donna à manger et à boire. Il continua à expliquer

qu'il souhaitait séparer Chimôn et Lévi, parce qu'il savait qu'ensemble, ils formaient une équipe dangereuse.

D'autres commentateurs pensent qu'il voulait que les frères comprennent que ce qui leur arrivait était une punition, mesure pour mesure, de la vente de Yossef; il emprisonna Chimôn parce qu'il était le principal responsable du complot meurtrier contre Yossef. Le Ibn Êzra affirme que l'otage aurait logiquement dû être l'aîné, Réouven, mais Yossef l'épargna par gratitude d'avoir tenté de le protéger tandis que les autres projetaient de le tuer; il s'en prit donc au cadet, Chimôn.

La Brit Mila des Egyptiens

« Tout le pays d'Égypte était affligé par la famine, le peuple demanda à grands cris à Pharaon du pain. Pharaon répondit à tous les Égyptiens : "Allez chez Yossef ; ce qu'il vous dira, vous le ferez." » (Béréchit, 41, 55)

Rachi explique sur les mots « Ce qu'il vous dira, vous le ferez » : « Parce que Yossef leur avait dit qu'ils devaient se circoncire... »

En tant que vice-roi, Yossef gérait toute la nourriture engrangée en Égypte. En échange des bienfaits qu'il avait prodigués aux Égyptiens en subvenant à leurs besoins, Yossef leur demanda de se circoncire. Les commentateurs se demandent pourquoi il fit une telle requête alors que les non-juifs n'ont pas l'obligation de faire la Brit Mila.

Rav Yérou'ham Leibovitz Zt"l propose une réponse intéressante. Il rapporte un verset de Parachat Vayigach dans laquelle les Égyptiens reconnaissent tout ce que Yossef a fait en leur faveur : « Ils dirent : "Tu nous as fait vivre..." ». Le Midrach raconte qu'ils reconnurent ensuite qu'il leur avait sauvé la vie dans le Ôlam Hazé et dans le Ôlam Haba. Cela signifie qu'il les a aidés dans le domaine spirituel et matériel. Les commentateurs de ce Midrach expliquent comment Yossef les a préservés spirituellement : il les força à pratiquer la Brit Mila. Cela leur fut d'une grande aide, bien qu'ils restent non-juifs. En effet, la Ôrla (l'excroissance) que l'on retire est source d'une grande impureté et le fait de l'enlever est bénéfique aux non-juifs également.

Rav Yérou'ham explique ensuite pourquoi Yossef leur imposa la circoncision : il les avait tant aidés matériellement, en leur sauvant littéralement la vie durant la famine qu'il se sentait responsable de les aider aussi spirituellement.

En effet, la meilleure façon d'aider son prochain est de le soutenir au niveau spirituel. C'est un concept discuté par les commentateurs concernant la Mitsva d'aimer son prochain comme soi-même.

Coin de la Halakha

Téfiline de Rabbenou Tam

En quoi consistent les Téfiline de Rabbenou Tam ?

Il y a quatre sections dans les Téfiline : Kadesh li, Vehaya ki yeviakha, Chemâ et Vehaya im chamoâ : c'est l'ordre déployé dans les Téfiline de Rachi. Dans les Téfiline de Rabbenou Tam l'ordre est différent : Kadesh li, Vehaya ki yevia'ha, Vehaya im chamoâ puis Chemâ . Dans ces conditions, pour Rabbenou Tam les Téfiline de Rachi ne sont pas des Téfiline kachère, et pour Rachi, les Téfiline de Rabbenou Tam ne sont pas des Téfiline kachère, puisque selon chacun l'ordre est non-conforme à l'Halakha.

Quelle est la Halakha ?

La Halakha (la loi juive) n'est pas tranchée et on ne sait donc pas laquelle des deux paires (Rachi ou Rabbenou Tam) est conforme à la Halakha et laquelle n'est donc pas considérée comme Téfiline. La coutume est de mettre les Téfiline de Rachi. Cependant, pour sortir du doute, le Choul'hane Âroukh précise que les hommes ayant la crainte de D-ieu mettront aussi les Téfiline de Rabbenou Tam.

Le point de vue des décisionnaires :

Le Ben Ich Hai

Le Ben Ich Hai rapporte au nom du Levouch, qu'on retrouva les Téfiline du prophète Ye'hezkel (Ezéchiel), et qu'ils étaient conformes à la conception de Rachi. On en a donc déduit que la Halakha suivait cette opinion. Mais lorsqu'est arrivé le Ari Z"l, il a transmis au nom du prophète Elie que les deux méthodes étaient vraies, qu'il fallait mettre les deux paires de Téfiline et que depuis Moché Rabbénou jusqu'aux Guéonim on mettait effectivement les deux paires. Le Ben Ich Hai conclut que quelqu'un craignant D-ieu mettra les deux paires de Téfiline.

Comment met-on les Téfiline de Rabbenou Tam ?

On fait la prière du matin avec les Téfiline de Rachi. Après les supplications, just avant « Achré Yochevé Bétékha », on enlève les Téfiline de Rachi et on met les Téfiline de Rabbenou Tam sans bénédiction. A la fin de la prière, on récite les trois paragraphes du Chemâ et les passages Kadech et Véhaya ki yeviakha.

Le Ben Ich Hai recommande de poser les deux paires en même temps (voir détail : Ben Ich Hai sur Parachat Vayéra, § 21)

CE BULLETIN A ÉTÉ COMMANDITÉ PAR:

MM. ISAAC ET RAPHAEL BENHAMOU POUR LA NAHALA DE LEUR PÈRE MOSHÉ BENHAMOU Z"l.

MM. ARMAND ET MICHEL ELBAZ POUR LA NAHALA DE LEUR MÈRE SIMHA BAT SHALOM ELBAZ Z"l.

VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530 POUR LA COMMANDITE DE CE BULLETIN

